

Procédure de recrutement des enseignants-chercheurs et chercheurs invités au titre de la recherche et de la pédagogie

Rémunération

Extrait du CODEX enseignants

Arrêté du 10 mai 2007 pour l'application du décret n°2007-772 du 10 mai 2007 relatif à la rémunération des personnels enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche

<p>Professeur invité A temps plein</p>	<p>Fonctions correspondant à celles d'un professeur des universités Indices brut afférents à la 2^{ème} classe ou à la 1^{ère} classe des professeurs des universités sans pouvoir excéder la rémunération afférente au 1^{er} chevron du groupe hors échelle C.</p> <ul style="list-style-type: none">• INM 658 - IB 801• INM 696 - IB 852• INM 734 - IB 901• INM 776 - IB 958• INM 821 - IB 1015 correspond au 5^{ème} échelon professeur 2^{ème} classe ou 1^{er} échelon professeur 1^{ère} classe• INM 881 - IB A1• INM 916 - IB A2• INM 963 - IB A3• INM 1004 - IB B2• INM 1058 - IB B3 <p>Rémunération maximum</p> <ul style="list-style-type: none">• INM 1115 - IB C1 1430 (1^{er} chevron du groupe hors échelle C)
<p>Maître de conférences invité A temps plein</p>	<p>Fonctions correspondant à celles d'un maître de conférences des universités Indices bruts afférents à la classe normale des MCF sans pouvoir excéder la rémunération correspondant à l'indice brut 1015</p> <ul style="list-style-type: none">• INM 454 - IB 531• INM 511 - IB 608• INM 564 - IB 677• INM 623 - IB 755• INM 673 - IB 821• INM 719 - IB 882• INM 749 - IB 920• INM 783 - IB 966 <ul style="list-style-type: none">• INM 821 - IB 1015

La rémunération des enseignants invités lorsqu'ils exercent leurs fonctions à mi-temps est égale à 50 % de la rémunération prévue à temps plein.